

DELIBERATION N° 24/2025

Autorisation signature marché public formalisé

Le **09 septembre 2025 à 09h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 9
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Catherine ASSO, Monsieur Marc BEYNET.

Avait donné pouvoir :

*Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Monsieur Christian DURAND à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Chantal EYMEOD à Monsieur Jacques FRANCOU
Monsieur Rémy ODDOU à Monsieur Joël BONNAFFOUX*

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la commande publique,

Vu les éléments du dossier préparatoire,

Vu la délibération N 04-2025 du 05 mars 2025 autorisant le lancement du marché d'Assurances statutaires,

LE PRESIDENT

Par une délibération du 05 mars 2025, le conseil d'administration du CDG 05 a autorisé le Président Marcel CANNAT à lancé une procédure formalisée pour la mise en place d'un contrat groupe assurance des risques statutaires conformément prescriptions de l'article 26 de la loi n° 84-53 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le CDG 05 a eu recours conformément à l'article R2121-3 du Code la Commande publique à une procédure négociée.

Ce contrat concerne aussi bien les besoins du CDG 05 que des collectivités ayant donné mandat.

Dès lors, une procédure formalisée d'appel d'offre avec négociation a été lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 20 juin 2025 à 10h00.

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20250915-25_01584-AR
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

- Préavis et résiliation : 5%
- Poids des réserves : 15%
- Convention de gestion : 10%
- Gestion : 10%
- Services proposés et accompagnements en matière de prévention des risques : 10%
- Prestations et coûts des services annexes : 10%
- Prix ; 40%

La commission d'appel d'offres, réunie le 08 août 2025, a choisi l'offre du groupe Relyens pour un montant total estimé à 7 937 564,96 €

Le Président propose :

- De l'autoriser à signer et notifier le marché d'assurances risques statutaires au profit du centre de gestion et des collectivités et entités publiques l'ayant mandaté à cet effet pour la passation de leurs marchés avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elle produise les attestations correspondantes, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés pour le compte des collectivités ayant donné mandat et pour le compte du CDG 05.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 13

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'autoriser le Président à signer et notifier le marché d'assurances risques statutaires au profit du centre de gestion et des collectivités et entités publiques l'ayant mandaté à cet effet pour la passation de leurs marchés avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elle produise les attestations correspondantes, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés pour le compte des collectivités ayant donné mandat et pour le compte du CDG 05.

Fait à Gap, le 09 septembre 2025

Le Président

Marcel CANNAT

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20250915-25_01584-AR
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025